



Achat de parts d'une maison

Par **JDA**, le **13/03/2025** à **17:00**

Bonjour,

Je souhaite acheter les parts de la maison de mes parents décédés. Mes 3 frères et ma soeur sont d'accord mais pas les enfants de mon autre soeur décédée.

Comment faire pour débloquer cette situation ?

Cordialement

Par **youris**, le **13/03/2025** à **17:05**

bonjour,

pour vendre un bien indivis, il faut que tous les indivisaires soient d'accord, suite au décès de votre soeur, ses enfants sont devenus indivisaires et ils peuvent refuser de vendre leurs droits indivis.

vous pouvez augmenter votre prix d'achat des droits indivis.

salutations

Par **JDA**, le **13/03/2025** à **17:07**

Merci